



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1525 I  
SÉANCE DU 26 AVRIL 2023

**Crédit de 34 861 000 francs brut destiné à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du centre funéraire de Saint-Georges, sis au 13, chemin de la Bâtie, parcelle N° 3326, Genève-Plainpalais (PR-1525 I)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 73 oui

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 34 861 000 francs, destiné à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques du centre funéraire de Saint-Georges, sis au 13, chemin de la Bâtie, parcelle N° 3326, feuille N° 93 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, dont à déduire une subvention de 250 000 francs du Fonds énergie des collectivités publiques ainsi qu'une subvention de 64 000 francs de la part de Pronovo, organisme mandaté par la Confédération pour la gestion et l'encouragement à la production d'électricité photovoltaïque nationale, pour la construction d'une centrale photovoltaïque, soit 34 547 000 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 34 861 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 1 077 000 francs voté le 11 septembre 2018 (PR-1288/2, PFI N° 084.005.09), soit un total de 35 624 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2054.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

La Présidente :

Uzma Khamis Vannini